

Démarrer

Si vous devez effectuer des enregistrements d'ici au 31 mai 2018, **débutez les préparatifs dès que possible** – organisez-vous avec les autres déclarants et préparez votre dossier d'enregistrement prend du temps.



Outils informatiques

Des outils sont disponibles sur le site web de l'ECHA pour préparer et soumettre votre enregistrement:

- ▶ **IUCLID** pour organiser les données.
- ▶ **REACH-IT** pour soumettre les informations et les tenir à jour.
- ▶ **Chesar** pour préparer un rapport sur la sécurité chimique.



chesar

Besoin d'aide?

Pages web REACH 2018 dans les 23 langues de l'UE:

<http://echa.europa.eu/fr/reach-2018>

Introduction à la législation de l'UE sur les produits chimiques:

<http://echa.europa.eu/fr/support/getting-started>

Documents et informations d'appui:

<http://echa.europa.eu/fr/support>

Votre service national d'assistance technique REACH et le service d'assistance de l'ECHA:

<http://echa.europa.eu/fr/contact>

Le réseau Enterprise Europe Network (EEN):

<http://een.ec.europa.eu/about/branches>

En coopération avec:



EUROPEAN CHEMICALS AGENCY



Commission européenne



Business Support on Your Doorstep



EUROPEAN CHEMICALS AGENCY

REACH 2018

Restez sur le marché

Enregistrez vos produits chimiques



<http://echa.europa.eu/fr/reach-2018>

Produisez-vous ou importez-vous des produits chimiques?

Si oui, **vous devez agir dès maintenant** pour les enregistrer conformément à la législation de l'UE sur les produits chimiques.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ PAR REACH 2018?

Si vous fabriquez ou importez **des substances** dans un volume supérieur ou égal à une tonne par an sur le marché de l'UE/EEE, vous devez les enregistrer.

Si vous fabriquez ou importez **des produits** (mélanges, articles), il se peut que vous deviez enregistrer les substances qu'ils contiennent.

POURQUOI DEVEZ-VOUS LES ENREGISTRER?

Si vous devez enregistrer une substance et que vous ne le faites pas avant le 31 mai 2018, **vous ne serez plus autorisé** à la fabriquer, l'importer ou la distribuer dans l'UE/EEE.

Certains produits chimiques sont dangereux pour la santé humaine et/ou l'environnement. Vous devez connaître leurs dangers et leurs utilisations afin de pouvoir **agir de manière responsable**. En enregistrant vos produits chimiques, vous montrez que vous avez pris en compte les risques possibles et pouvez donner des conseils sur leur utilisation en toute sécurité.

Vous contribuez également à **protéger la santé humaine et l'environnement** en Europe.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

Vous devez **compiler des informations** sur la substance et les reporter dans un dossier d'enregistrement. Les informations concernent les propriétés et les utilisations du produit chimique.

Si d'autres entreprises enregistrent la même substance, vous devez **préparer le dossier avec elles**. Vous devez partager les données avec elles pour éviter des essais inutiles sur les animaux, et pour réduire les coûts.

Vous devez ensuite **informer vos clients** sur la façon d'utiliser votre produit chimique en toute sécurité.

